

**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux le onze juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 6 juillet 2022, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents :** AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, JUNCA-GOARDERES Alexandre , LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Absents ayant donné procuration :** AUMARECHAL Vincent a donné pouvoir à BOÏAGO Marie-Claire, DESGARCEAUX Nathalie a donné pouvoir à CADAMURO Joëlle, FRANÇOIS Claude a donné pouvoir à Jean-Louis MOIGN, GOUMBALLA Saloua a donné pouvoir à FOUCAULT Damien, HOLLEMAN Arnold a donné pouvoir à MODESTO Jérôme, MESSINA Nathalie a donné pouvoir à MASON Catherine

**Absents excusés :** DE SEQUEIRA Julie

**Secrétaire de séance :** MODESTO Jérôme

**2022-7-4**

**ADMISSION NON VALEUR**

**Monsieur le Maire expose**

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Trésor public de Grenade n'est jamais arrivé à recouvrer des recettes de cantine de 2017 et 2020 auprès de plusieurs redevables.

Le montant total s'élève à 55,60€ et répartis comme suit : 3,46 € + 29,96 € + 21,58 € + 0,60 = 55,60 €.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'autoriser Monsieur le maire à admettre la somme de 55,60 € en non-valeur.

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN